

Chicoutimi, le 18 avril 2024

Madame Andrée Laforest,  
Députée de Chicoutimi, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la  
région du Saguenay–Lac-Saint-Jean,  
110, boulevard Barrette  
Chicoutimi (Québec) G7H 7W8

**Sujet : Une commission parlementaire portant sur la fusion de 2002 dans le Haut-Saguenay**

Madame Laforest,

Le 3 avril 2023, un collectif citoyen vous transmettait une requête portant sur le sujet en titre (annexe A) et qui se résume ainsi :

Nous, les soussignés, requérons une enquête qui peut prendre la forme d'une commission parlementaire afin de :

- Faire toute la lumière sur les raisons qui ont motivé les politiciens, en 2002, à opter pour une fusion et, de surcroît, à fusionner des municipalités qui ne faisaient qu'étendre indûment le territoire, plutôt que de choisir une des autres options décrites dans le rapport Bédard,
- Recommander au gouvernement toutes modifications à la structure qui seront nécessaires pour rendre cette ville fonctionnelle à tous les points de vue.
- S'assurer que la commission de toponymie du Québec et les autres autorités compétentes en la matière soient consultées si le type de regroupement retenu par la commission exige de lui choisir un nom.

Le 22 juin 2023, à titre de porte-parole de ce collectif, je vous rencontrai à vos bureaux de Chicoutimi (annexe B), afin d'échanger à ce sujet et vous remettre un document contenant 10 indicateurs socioéconomiques concernant les performances de la Ville de Saguenay au cours des 15 dernières années (annexe C avec commentaires).

Depuis lors nous attendons encore votre réponse. Puisque le dossier est encore ouvert, je me permets d'y ajouter un autre document, soit une rétrospective des événements qui se sont déroulés de 1998 à 2002 et qui ont mené à la création de la Ville de Saguenay (Annexe D). On ne peut que constater, à la lecture de ces événements, que cette fusion n'était pas désirée par la majorité des municipalités qui la composent, que cette fusion imposée est antidémocratique et qu'elle était programmée depuis le début. Ceci mériterait une plainte au Ministère des Affaires municipales ou auprès de l' Ombudsman du Québec.

Ces documents démontrent clairement que cette fusion est un échec sur toute la ligne et que le temps ne réparera pas le mal profond qui ronge cette ville :

- Une ville imposée, en contradiction avec l'histoire du développement des trois villes majeures,
- Une ville dont le schéma d'aménagement est inchangé depuis que ces municipalités faisaient partie de la MRC du Fjord,
- Une ville surdimensionnée, trois fois plus grande que toute autre ville au Québec de plus de 100 000 habitants, de 1165 km<sup>2</sup> et de 62 km d'est en ouest et 37 km du sud au nord,
- Une ville dont les composantes sont distancées de plusieurs km. Par exemple Chicoutimi et La Baie par plus de 11 km.
- Une ville dont le territoire est à 87 % agricole, forestier et de villégiature, ce qui est en contradiction même avec les principes de base énumérés par le mandataire du Gouvernement, Me Pierre Bergeron, mais qui a quand même recommandé d'incorporer 4 villages.
- Une ville qui a cru être plus riche, parce que fusionnée, et qui a dépensé sans compter pour des investissements qui n'ont aucun rapport avec les services essentiels à la population.
- Une ville qui s'est permise, pendant plusieurs années, des gels de taxes alors que des forts taux d'inflation persistaient,
- Une ville qui ne rencontre aucune des définitions de ce qu'est une ville, soit un milieu densifié qui permet de donner des services à un prix judicieux, une agglomération relativement importante et dont les habitants ont des activités professionnelles diversifiées. La ville rassemble une population nombreuse, dite population citadine, ou citadins, sur un espace restreint. En ville se trouve un très grand nombre d'activités humaines : commerce, industrie, éducation, politique, culture. La vie en ville est particulièrement animée.
- Une ville qui continue à vouloir se développer en vase clos, où tout est concentré à la mairie à tel point, qu'un conseiller municipal ne sait pas ce qui est en train de se tramer dans son propre district,
- Une ville dont les secteurs, après 22 ans, démontrent le même esprit de clocher dont les habitants, quel que soit leur secteur, se sentent les parents pauvres des investissements de la Ville.
- Une ville qui est certainement parmi les villes qui n'ont retiré aucun avantage de la fusion (annexe E).
- Enfin, une ville impuissante à remplir ses devoirs de base et dont la dette ne cesse de s'accroître d'année en année.

Nous estimons que le gouvernement du Québec a erré en décrétant cette fusion. Les études qui ont porté par la suite sur le résultat des fusions sont révélatrices : aucune économie d'échelle. À l'annexe C, il est clairement démontré que la Ville de Saguenay est la pire en matière de résultats financiers et de développement économique parmi les villes comparables. Certains diront que c'est la gouvernance qui a fait défaut. C'est en partie vraie, mais cela cache le nœud du problème qui est la structure même de cette ville.

Les membres du collectif comptent sur vous pour initier des actions concrètes. D'autres types de regroupement doivent être analysés pour remplacer la fusion : MRC, communauté urbaine ou communauté métropolitaine, entre autres. Cette commission devrait étendre son mandat à l'ensemble du territoire du Haut et Bas-Saguenay.

### **Une région laboratoire**

Ce pourrait devenir une région laboratoire. On sait qu'en matière de développement économique ce sont les gouvernements fédéral et provincial qui établissent les grandes orientations et non les municipalités. Ce serait donc une occasion en or de remettre en question le partage des tâches entre les municipalités focalisées sur leur devoir de services directs aux citoyens, les communautés urbaines qui définissent les schémas d'aménagement du territoire et qui donnent des services communs aux municipalités et enfin une instance régionale axée sur les grandes orientations de développement régional.

Une réponse de votre part serait très appréciée par tous les appuyeurs de cette requête. Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous y porterez, nous demeurons, Madame la ministre Laforest, à votre disposition pour toute information supplémentaire.



Jacques Pelletier,  
Porte-parole du collectif citoyen  
418-696-2012  
411, rue Maria-Chapdelaine  
Chicoutimi, Qc, G7H 6J9

## REQUÊTE

Adressée à: Madame Andrée Laforest, députée de Chicoutimi,  
ministre des Affaires municipales et  
ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Des citoyens réclament une commission parlementaire

Sujet : La fusion de 7 municipalités dans le Haut-Saguenay en 2002

3 avril 2023

# REQUÊTE

Adressée à : Madame Andrée Laforest, députée de Chicoutimi, ministre des Affaires municipales  
et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Des citoyens réclament une commission parlementaire

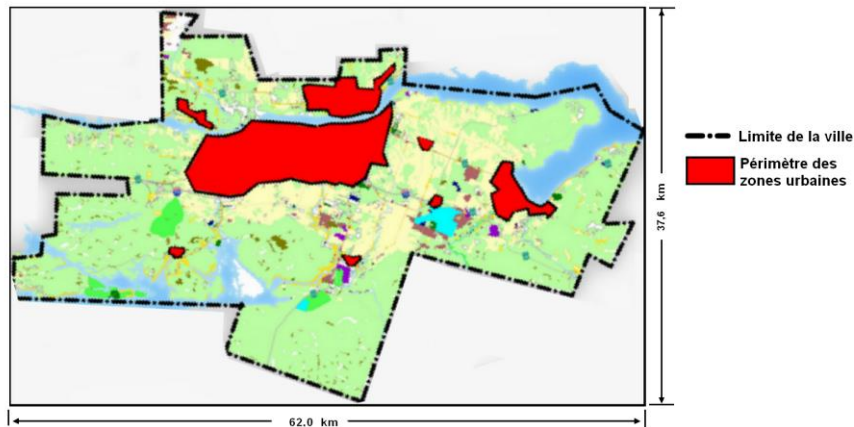
Sujet : La fusion de 7 municipalités dans le Haut-Saguenay en 2002

## Périmètre des villes de Saguenay, Trois-Rivières, Laval et Sherbrooke

(Même échelle)

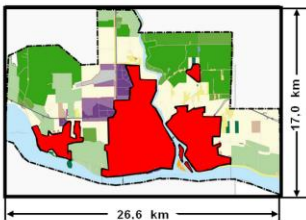
### Saguenay

1 165 km<sup>2</sup> - 147 954 h. - 127 H./km<sup>2</sup>



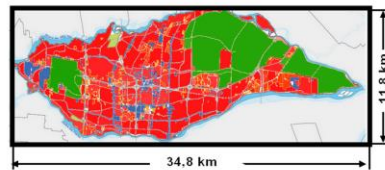
### Trois-Rivières

334 km<sup>2</sup> - 142 598 h. - 427h./km<sup>2</sup>



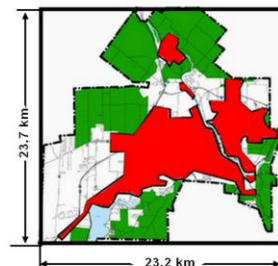
### Laval

267 km<sup>2</sup> - 446 369 h. - 1 672 h./km<sup>2</sup>



### Sherbrooke

367 km<sup>2</sup> - 175 114 h. - 477 h./km<sup>2</sup>



**Ces trois villes totalisent 968 Km<sup>2</sup> pour une population de  
764 000 Habitants!**

Chicoutimi, le 3 avril 2023

Madame Andrée Laforest,  
Députée de Chicoutimi,  
Ministre des Affaires municipales, et  
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

**Une commission parlementaire portant sur la fusion de 2002 dans le Haut-Saguenay**

Requête # 2023-03-17

Madame Laforest,

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis les dernières grandes fusions municipales au Québec. Bien que l'ex-premier ministre Lucien Bouchard les ait saluées, nous doutons de celle réalisée dans le Haut-Saguenay avec la fusion de sept municipalités, désignée du nom de Ville de Saguenay.

Son territoire, trop vaste, est composé très majoritairement (87%) de zones agricoles et forestières et d'amalgame de municipalités très différentes. Les distances importantes qui séparent la plupart d'entre elles, alliées à un fort sentiment identitaire, n'aident pas à concrétiser cette fusion qui repose sur un processus inadéquat de fusion et de choix du nom, accentué par un déficit démocratique entre les arrondissements, soit autant de facteurs structurels qui contribuent aux difficultés de cette ville.

Tous ces facteurs ne sont pas étrangers à la situation socioéconomique médiocre de cette ville, ce qui soulève des inquiétudes quant à sa durabilité à long terme et à la capacité des élus municipaux à améliorer la situation. Qu'il suffise de la comparer à celle de villes-cibles telles Sherbrooke, Lévis et même Trois-Rivières pour s'en convaincre. En voici quelques exemples:

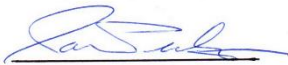
- Une population stagnante et par conséquent une richesse foncière, sa principale source de revenus, qui l'est autant,
- Un déficit annuel de fonctionnement qui se répercute sur la dette à long terme et des charges de financement qui prennent des proportions alarmantes,
- Une accumulation d'investissements socioéconomiquement injustifiables pour des projets souvent à caractère régional et national tandis que les infrastructures telles que l'aqueduc, l'égout et les routes n'ont pas reçu suffisamment d'investissements,
- Un très important déficit actuariel des régimes de retraites qui n'est pas encore résorbé depuis 2008 (plus de 60 M\$ en 2021),

Aucune autre ville au Québec, issue des fusions de 2002, ne présente un profil aussi désolant. Cette ville a besoin d'un sérieux coup de barre et seul le gouvernement du Québec peut le donner.

C'est la raison pour laquelle nous vous présentons la requête qui suit ce « préambule » qui en fait partie intégrante.

À la suite de la requête et des signatures vous trouverez la liste des documents qui prouvent la pertinence de nos observations.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à cette requête, nous demeurons, Madame la ministre Laforest, à votre disposition pour toute information supplémentaire.



Jacques Pelletier, porte-parole des signataires

411, rue Maria-Chapdelaine, Chicoutimi, G7H 6J9, 418-696-2012, [Jacquespelletier5@videotron.ca](mailto:Jacquespelletier5@videotron.ca)

Porte-parole du « Collectif citoyen pour une commission indépendante sur le nom »,

Auteur des livres « Saguenay sous l'administration Tremblay » et « Le toponyme Chicoutimi, une histoire inachevée »

Cofondateur du parti municipal ERD

Chroniqueur: [Jacques Pelletier - Éditions Ichkotimi - Chroniques municipales](#)

# LA REQUÊTE

- Considérant que les municipalités du Québec ont été créées par le gouvernement du Québec,
- Considérant que la Ville de Saguenay est l'une de ces municipalités,
- Considérant que le gouvernement du Québec a créé, le 29 avril 1998, la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (décret 574-98) et qu'elle avait comme objectif d'examiner les sources de financement des instances locales, d'identifier les correctifs nécessaires s'il y a lieu, et de proposer différentes mesures susceptibles d'améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal municipal ainsi que la situation financière des municipalités,
- Considérant que, dans ce rapport, on envisage différentes options de regroupement municipal comme solution à l'atteinte de l'objectif susmentionné,
- Considérant que ce rapport, communément désigné Rapport Bédard, a été déposé sous le nom « Pacte 2000 », le 20 avril 1999, et que parmi ses 108 recommandations figure l'article 73 dont voici un extrait :  
« Que le gouvernement fasse obligation aux municipalités des quatre territoires constituant les agglomérations de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Chicoutimi-Jonquière et de l'Outaouais, de choisir ...entre les deux options suivantes :  
A – le maintien du découpage actuel des municipalités locales, assorti d'un transfert majeur de responsabilités à l'instance supramunicipale dont le territoire inclut l'agglomération,  
ou  
B – le regroupement en une seule municipalité des municipalités locales de l'agglomération ou du centre urbanisé de celle-ci, assorti d'un transfert de responsabilités moindre à l'instance supramunicipale  
».
- Considérant que ce rapport a servi de base au livre blanc de la ministre Louise Harel, déposé le 3 mars 2000, dans lequel on peut lire ce qui suit : « Les agglomérations de Chicoutimi-Jonquière, ..., qui avaient connu une croissance de leur population au cours de la période 1986-1996, devront faire face à une décroissance au cours de la période 1996-2026, dans le cas de Chicoutimi-Jonquière et de Trois-Rivières, et à un ralentissement marqué de la croissance, dans le cas de Sherbrooke. Dans une telle perspective, la poursuite de l'étalement urbain est particulièrement inopportune et il devient hautement souhaitable que le développement de ces agglomérations soit consolidé autour des équipements, des services et des centres-villes existants.
- Considérant que dans le haut-Saguenay, (projet de loi no 124 16 juin 2000) la ministre Harel a choisi, en substance, l'option B, sans transfert toutefois de responsabilités à aucune instance supramunicipale, laquelle option B va à l'encontre de son livre blanc, c'est-à-dire contrer l'étalement urbain,
- Considérant qu'en septembre 2000, la ministre Harel mandate Me Pierre Bergeron « d'examiner certaines questions relatives à la réorganisation municipale au Saguenay et plus particulièrement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay ». Et d'ajouter: « Je compte sur vous pour examiner plus spécifiquement, d'une part, l'identification des équipements, activités et services à portée supra-locale et à la définition des modalités de partage de leurs coûts et, d'autre part, les regroupements au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay ». M. Bergeron outrepassa son mandat en faisant une recommandation basée sur des arguments très contestables quant au nom que devrait porter cette ville et il recommande le nom « Saguenay ».
- Considérant que la Société historique du Saguenay s'était opposée, dès le 10 mai 2001, à l'emploi du nom Saguenay pour désigner cette ville,
- Considérant qu'un groupe de citoyens forma, le 23 mai 2001 le Rassemblement « Au nom du bon sens: Chicoutimi » afin de débattre la question,
- Considérant que le décret 804-2001, sanctionné le 27 juin 2001, constituait la municipalité locale « Ville de Saguenay » à compter du 18 février 2002,



- Considérant la formation également le 27 juin 2001 d'un « comité de transition qui a pour mission de participer, avec les administrateurs et les employés des municipalités visées par le regroupement et de leurs organismes, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter pour les citoyens de la ville la transition entre les administrations existantes et la ville »,
- Considérant que la commission de Toponymie du Québec transmet un avis non sollicité au gouvernement du Québec dans lequel elle ridiculise l'emploi du nom Saguenay, déjà utilisé pour désigner la région,
- Considérant que les élections pour désigner les membres du nouveau conseil municipal se sont tenues le 25 novembre 2001 et que leur assermentation a eu lieu le 16 décembre 2001, sans que le litige sur le nom ne soit réglé, ce qui est unique dans toutes les fusions de la province,
- Considérant que le comité de transition a attendu jusqu'au 14 décembre 2001, soit après l'élection des membres du conseil municipal avant de former un comité pour résoudre la « crise » concernant le nom alors que dans les autres villes, où un tel comité était requis, il a été formé dès la publication du décret ou du projet de loi les concernant et le choix final s'est fait avant l'élection des membres du nouveau conseil,
- Considérant que, d'une part, ce comité du nom devait faire ses recommandations auprès du comité de transition quant aux noms retenus et au mode de consultation pour le choisir et que, d'autre part le maire a devancé le rapport de ce comité en décidant qu'une consultation publique « exécutoire » portera sur les choix suivants : Chicoutimi et Saguenay et que cette décision n'a fait l'objet d'aucune résolution des nouveaux conseillers municipaux,
- Considérant qu'aucune autre ville n'est allée à l'encontre des recommandations de la commission de toponymie et qu'aucune autre ville n'a pris le risque de se conformer à « l'opinion publique » pour le choix du nom,
- Considérant, qu'à la lumière des faits énumérés ci-dessus, il est évident que le gouvernement du Québec a sa très large part de responsabilité dans l'application du processus de sélection du mode de regroupement et du mode de sélection du nom,
- À ces causes ainsi qu'à celles du « préambule »

**Nous, les soussignés, requérons une enquête qui peut prendre la forme d'une commission parlementaire afin de :**

- **Faire toute la lumière sur les raisons qui ont motivé les politiciens, en 2002, à opter pour une fusion et de surcroît à fusionner des municipalités qui ne faisaient qu'étendre indûment le territoire, plutôt que de choisir une des autres options décrites dans le rapport Bédard,**
- **Recommander au gouvernement toutes modifications à la structure qui seront nécessaires pour rendre cette ville fonctionnelle à tous points de vue.**
- **S'assurer que la commission de toponymie du Québec et les autres autorités compétentes en la matière soient consultées si le type de regroupement retenu par la commission exige de lui choisir un nom.**

La situation demande une action immédiate. Le statu quo n'est plus une option.

# BIBLIOGRAPHIE

- [Pacte 2000 rapport / de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales | BAnQ numérique](#)
- Livre blanc de la ministre Louise Harel sur la réorganisation municipale  
[La réorganisation municipale - Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Rapport du mandataire du Gouvernement du Québec sur la réorganisation municipale au Saguenay mandataire, Pierre Bergeron... | BAnQ numérique](#)
  
- Le Toponyme Chicoutimi, une histoire inachevée, Éditions Ichkotimi, 2016, 318 pages 8½ x 11 couleurs,
- Saguenay sous l'administration Tremblay, Éditions Ichkotimi, 2017, 178 pages 6 x 11 couleurs,
- Requête adressée aux élus de Saguenay par 600 citoyens qui demandent une commission indépendante pour réfléchir à nouveau sur le nom, 31 mai 2019.  
[Requête pour une commission indépendante sur le nom de Ville de Saguenay \(jacquespelletier.ca\)](#)
- Cahier de presse – synthèse des événements survenus en 2001 et 2002 concernant le débat sur le choix du nom de la Ville issue des fusions dans le Haut-Saguenay, et décrivant les principaux acteurs et leurs déclarations ainsi que la chronologie détaillée des événements qui ont mené à la consultation populaire, 56 pages [cahier de presse.pdf \(jacquespelletier.ca\)](#)
- Quelques chroniques municipales représentatives des 111 publiées à ce jour et portant sur les sujets qui font l'objet de cette requête :
  - 9 mars 2023 - [Bonne nouvelle pour la région de Québec... - Jacques Pelletier](#)
  - 31 janvier 2023 - [Je persiste et je signe: Ville de Saguenay est non viable - Jacques Pelletier %](#)
  - 20 janvier 2023 - [La Ville de Saguenay sous tutelle: pour quelle raison? - Jacques Pelletier %](#)
  - 10 février 2023 - [L'aluminium vert d'Elysis, pas pour nous! - Jacques Pelletier](#)
  - 17 janvier 2023 - [Adresse au conseil municipal: une ville dans un cul-de-sac - Jacques Pelletier %](#)
  - 8 janvier 2023 - [« 25 M\\$ de retombées économiques pour une saison de 58 navires », encore un chiffre tiré en l'air. - Jacques Pelletier %](#)
  - 4 janvier 2023 - [Le budget 2023 de la Ville de Saguenay: - Jacques Pelletier %](#)
  - 11 juillet 2022 - Indicateurs financiers [Saguenay, l'année financière 2021 sous le signe de la continuité - Jacques Pelletier](#)
  - 5 avril 2022 - [RFU et TGT, les deux faces d'une même pièce - Jacques Pelletier](#)
  - 4 mars 2022 - [2001-2021, la dette, à qui la faute? - Jacques Pelletier](#)
  - 23 février 2022 - [Sherbrooke, un modèle de résilience, de vision et d'organisation - Jacques Pelletier](#)
  - 15 février 2022- [Madame Harel, avez-vous perdu la mémoire? - Jacques Pelletier](#)
  - 9 février 2022 - [La Vallée de l'Aluminium, une nouvelle Vallée des Rois? - Jacques Pelletier](#)
  - 6 décembre 2021 - [La distribution des districts et le nom de la ville : la même aberration - Jacques Pelletier](#)
  - 14 octobre 2021 - [Le nom « Chicoutimi » - Jacques Pelletier](#)
  - 8 septembre 2021- [L'étalement urbain, un cancer qui ronge la ville de Saguenay - Jacques Pelletier](#)
  - 5 mars 2021 - [Saguenay, une ville sous-peuplée mais tentaculaire - Jacques Pelletier](#)
  - 12 février 2021- [Le nom « Saguenay » - Jacques Pelletier](#)

Chicoutimi, le 22 juin 2023

Madame Andrée Laforest  
Députée de Chicoutimi, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du  
Saguenay–Lac-Saint-Jean

## **Requête concernant la remise en question du regroupement municipal de 2002 dans le Haut-Saguenay**

Madame Laforest,

Merci de prendre le temps d'échanger quelques minutes avec nous au sujet de la requête que nous vous avons adressée le 3 avril dernier.

Sept villes du Haut-Saguenay ont été regroupés lors des fusions de 2002. Après 21 ans, on ne peut que constater qu'en tant qu'entité administrative la Ville de Saguenay n'a aucun avenir. Lorsqu'on la compare à des villes-cibles telles Sherbrooke, Lévis et Trois-Rivières, tous les indicateurs économiques lui sont défavorables. En voici quelques-uns en rafale : l'augmentation fulgurante de l'endettement total net par 100\$ de RFU (#1) et celle des frais de financement de la dette (#2), la stagnation de la population (#3) qui a comme conséquence celle de la valeur du parc immobilier (#4) qui vieillit dramatiquement, les déficits annuels de fonctionnement avant ajustement à des fins fiscales (#5), le passif au titre des avantages sociaux futurs (#6), les salaires et avantages sociaux des employés municipaux qui atteignent des sommets (#7) et j'ajouterais l'augmentation du PIB qui est 35 % inférieur à la moyenne provinciale (#8).

Il y a quelques années, on aurait pu croire que cela était attribuable à une mauvaise gouvernance. On constate que ce facteur est loin d'être négligeable mais qu'en amont la cause est plutôt le type de regroupement qu'on a choisi en 2002 qui est la fusion de sept municipalités du Haut-Saguenay, dont trois villes et quatre villages à vocation agricole, forestière ou de villégiature. Résultat : une ville de 1160 km<sup>2</sup> dont la superficie est digne d'une mégapole de plusieurs millions d'habitants, trois fois plus grande que n'importe laquelle autre ville de plus de 100 000 habitants au Québec mais, qui plus est, une ville dont la superficie urbaine dépasse à peine 13% de son territoire. Vous n'avez qu'à regarder l'image qui apparaît à la première page de la requête qui vous a été transmise pour vous en convaincre.

Donc, une concentration anémique d'habitants, ce qui en soit va à l'encontre de la notion de ville, des distances exagérées entre plusieurs anciennes municipalités, des vocations différentes et, ce qui vient ajouter la crème sur le gâteau, un esprit de clocher dont la flamme a été alimentée dès les fusions de 1975 où on a alors voulu créer des agglomérations compétitives particulièrement entre

Jonquière et Chicoutimi. Ce problème a été d'autant amplifié en 2002 en choisissant un nom qui renie toute l'histoire du développement du Haut-Saguenay. On a choisi le nom Saguenay déjà utilisé pour désigner la région au lieu de celui de Chicoutimi, un nom significatif, distinctif et porteur de notre mémoire collective.

Il y a pratiquement consensus dans les sphères économiques et mêmes politiques qu'il y a un gros problème dans cette ville : on ne va nul part. Cette fusion est ratée. La solution : lorsque rien ne fonctionne on doit revenir au point de départ. C'est la raison pour laquelle plus de 100 personnes ont appuyé officiellement cette requête et des centaines d'autres lui sont sympathiques. Elles sont de tous les milieux; entre autres, du commerce, de l'industrie, des services financiers et d'ingénierie, du milieu éducatif ou municipal. Elles ont appuyé la requête pour que le débat, à ce sujet, soit lancé le plus rapidement possible. Tous n'ont pas la même solution sur le mode de regroupement à privilégier pour corriger la situation mais tous sont d'accord pour entreprendre une vraie démarche de réflexion et s'il y a lieu, ce dont on ne doute pas, de redressement.

On a l'impression qu'aucun des élus ne pense globalement la Ville de Saguenay. Serait-ce, pour eux ou elles, une mission impossible? Quoiqu'il en soit, l'initiative doit revenir au gouvernement du Québec et plus spécifiquement au ministère des Affaires municipales dont vous êtes la titulaire. La raison, cette fois-ci, doit primer sur l'émotion.

À ce sujet, j'ai rencontré ou communiqué depuis le début de l'année avec:

- le conseil municipal pour leur demander de réfléchir à nouveau sur la structure de la Ville,
- un groupe de commerçants et industriels qui sont d'avis que la situation économique de la Ville est déplorable,
- la trésorière et le responsable des finances de la Ville qui n'ont pu contredire mes observations,
- vos attachés politiques local et régional qui m'ont suggéré de porter plainte à la Commission municipale
- la commission municipale qui m'a répondu que ce dossier relève du politique.

Me voici donc devant vous.

Madame Laforest, merci de votre attention.

---

Jacques Pelletier, porte-parole du collectif pour une remise en question de la structure de cette ville.

## LES INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES

# Avant-propos : « Saguenay », la fusion de 2002, un fiasco,

6 novembre 2023 Jacques Pelletier

Personne n'ose aborder le sujet de l'avenir de cette Ville et abdique ses responsabilités devant la stagnation économique de celle-ci. On ne trouve jamais le temps de s'occuper du long terme, on préfère une gestion réactive à des problèmes ou des situations somme toute circonstanciels. Cette ville ne va nulle part. Lucien Bouchard alors premier du Québec l'a admis, en 2022, qu'il a manqué de courage, que [ce fut une erreur](#) de désigner cette ville du nom de Saguenay. Il aurait dû aller plus loin et porter le même jugement sur cette fusion.

Ce document se divise en 10 parties qui sont autant de tableaux qui démontrent clairement que cette fusion est un échec économique, autant pour la municipalité que pour toute la région, et qui la classe loin derrière les autres villes ou régions de population équivalente au Québec. La plupart de ces tableaux ont été remis et expliqués à la ministre des Affaires municipales le 29 juin dernier. Une requête visant justement la fusion lui avait été remise en avril. Certains d'entre eux ont été mis à jour pour tenir compte des résultats de 2022. Vous me direz que les erreurs de gouvernance qui se sont succédé depuis 2002 sont aussi responsables de cet échec. C'est effectivement le cas mais en partie seulement puisque le fond du problème reste tout de même le mode de regroupement handicapant pour lequel nos élus et la ministre Harel ont opté en 2002. Un bon gouvernement au départ aurait constaté rapidement que la fusion n'était pas la solution au lieu de naviguer pendant vingt ans en eaux troubles.

Les sujets vous sont présentés succinctement. Pour en savoir davantage vous pourrez « cliquer » sur des hyperliens qui vous dirigeront vers des chroniques plus élaborées.

## Table des matières

- 1 – [Le regroupement municipal de 2002](#)
- 2 – [Le produit intérieur brut, PIB](#)
- 3 – [Le quai des navires de croisières](#)
- 4 – [La démographie](#)
- 5 – [La richesse foncière uniformisée, RFU](#)
- 6 – [La rémunération](#)
- 7 – [Le déficit actuariel](#)
- 8 – [Le déficit de fonctionnement](#)
- 9 – [Le taux d'endettement](#)
- 10 – [Les frais de financement](#)

# Fusion 2002, tableau 1, un mauvais choix de regroupement municipal

6 novembre 2023 Jacques Pelletier

Si ce n'est déjà fait, veuillez [lire l'avant-propos](#).

Voici ce que déclarait, en mars 1999, M. Denis Bédard, président de la Commission sur les finances et la fiscalité locales lorsqu'il aborde la question de la refonte des structures locales, ou si vous voulez, les regroupements de municipalités :

*« On peut cependant s'interroger sur la capacité des fusions à engendrer des économies. Diverses études démontrent, d'une part, que les dépenses per capita tendent à augmenter après une fusion, car la quantité et la qualité des services ont tendance à s'ajuster au plus haut commun dénominateur et, d'autre part, que l'effet sur les coûts unitaires de production, c'est-à-dire sur l'efficacité, est incertain; certaines économies d'échelle sont en effet possibles, mais des unités de services trop importantes peuvent donner l'effet inverse. Les avantages des fusions doivent plutôt être recherchés du côté d'une meilleure répartition du fardeau fiscal, d'une réduction de la concurrence intermunicipale inefficace et de la création d'une plus grande synergie. »*

Comme regroupement municipal, M. Bédard recommande:

« Que le gouvernement fasse obligation aux municipalités des quatre territoires constituant les agglomérations de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Chicoutimi-Jonquière et de l'Outaouais, de choisir ...entre les deux options suivantes :

**A** – le maintien du découpage actuel des municipalités locales, assorti d'un transfert majeur de responsabilités à l'instance supramunicipale dont le territoire inclut l'agglomération ; ou

**B** – le regroupement en une seule municipalité des municipalités locales de l'agglomération ou du centre urbanisé de celle-ci, assorti d'un transfert de responsabilités moindre à l'instance supramunicipale ».

Dans le livre blanc de la ministre Harel, « La réorganisation municipale », publié en 2000 et qui est la suite du précédent rapport Bédard, on remarque que la ministre est particulièrement préoccupée par l'étalement urbain qui se produit autour de Montréal et dans l'Outaouais. Nous savons que la ministre a choisi l'option B soit des fusions partout en province.

Pour la ville issue des fusions dans le haut-Saguenay, peut-on constater :

- que le fardeau fiscal a été mieux réparti? Oui, mais les services le sont-ils ou le sont-ils trop? Par exemple, le service de transport en commun qui n'est pas adapté à l'achalandage.
- que la concurrence intermunicipale a été réduite? Non. Les centres-villes sont aussi nombreux, le tiraillement pour la localisation de services municipaux ou provinciaux se poursuit. Ti-Jean dit oui, Ti-Paul dit non comme dans le cas de

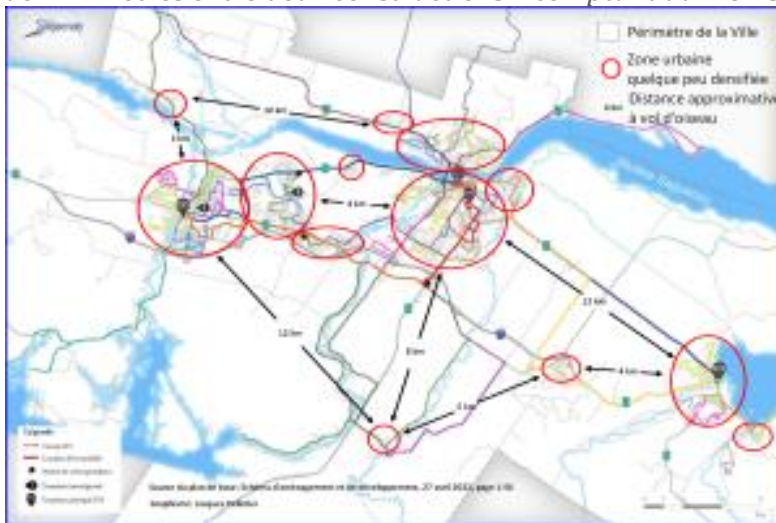
la revitalisation de la zone ferroviaire à Chicoutimi. La représentativité électorale n'est toujours pas réglée, affaiblissant l'arrondissement de Chicoutimi au profit des deux autres et l'esprit de clocher (qu'un certain sociologue réputé nomme « sentiment identitaire »), qui est toujours aussi vif, y est pour quelque chose. Un parti politique municipal qui se dit démocratique n'intervient même pas pour un septième district à Chicoutimi pour probablement protéger son électorat à Jonquière.

- qu'il y a une plus grande synergie? Non. La multiplication des bureaux de tourisme et des grosses bibliothèques en sont des exemples. Des millions de dollars dépensés dans Promotion Saguenay pour des résultats plus que mitigés. Dites-moi quelle synergie retrouve-t-on entre la Ville et les différents intervenants de développement que sont les universités, les cégeps, les manufacturiers, les autres municipalités et paliers gouvernementaux?
- que l'étalement urbain a été jugulé? Non c'est pire qu'avant. Les « développeurs de quartiers » s'en donnent à cœur joie. Les élus veulent à tout prix occuper tout le territoire. Le schéma d'aménagement deux fois « révisé » n'est encore qu'une copie du schéma précédant la fusion.
- que nous avons choisi le bon type de regroupement? Non, la preuve vous en sera faite ci-dessous.

Mais qu'est-ce donc qu'une ville? Pour certains[1], « l'urbanité est caractérisée par un maximum d'interactions sociales, et s'affaiblit selon un gradient centre-périphérie. La ville est alors l'association de la densité et de la diversité: deux caractéristiques qu'on rencontre certes dans les espaces ruraux, mais rarement réunies et rarement autant qu'en ville ».

D'autres la décrivent[2] comme « un point d'articulation privilégié entre un espace densifié, différencié et limité dans son étendue, et une population agrégée, hétéroclite, spécialisée. Elle est un lieu de confrontation entre de multiples acteurs de la vie sociale et une matérialité donnée, instituée, formalisée ».

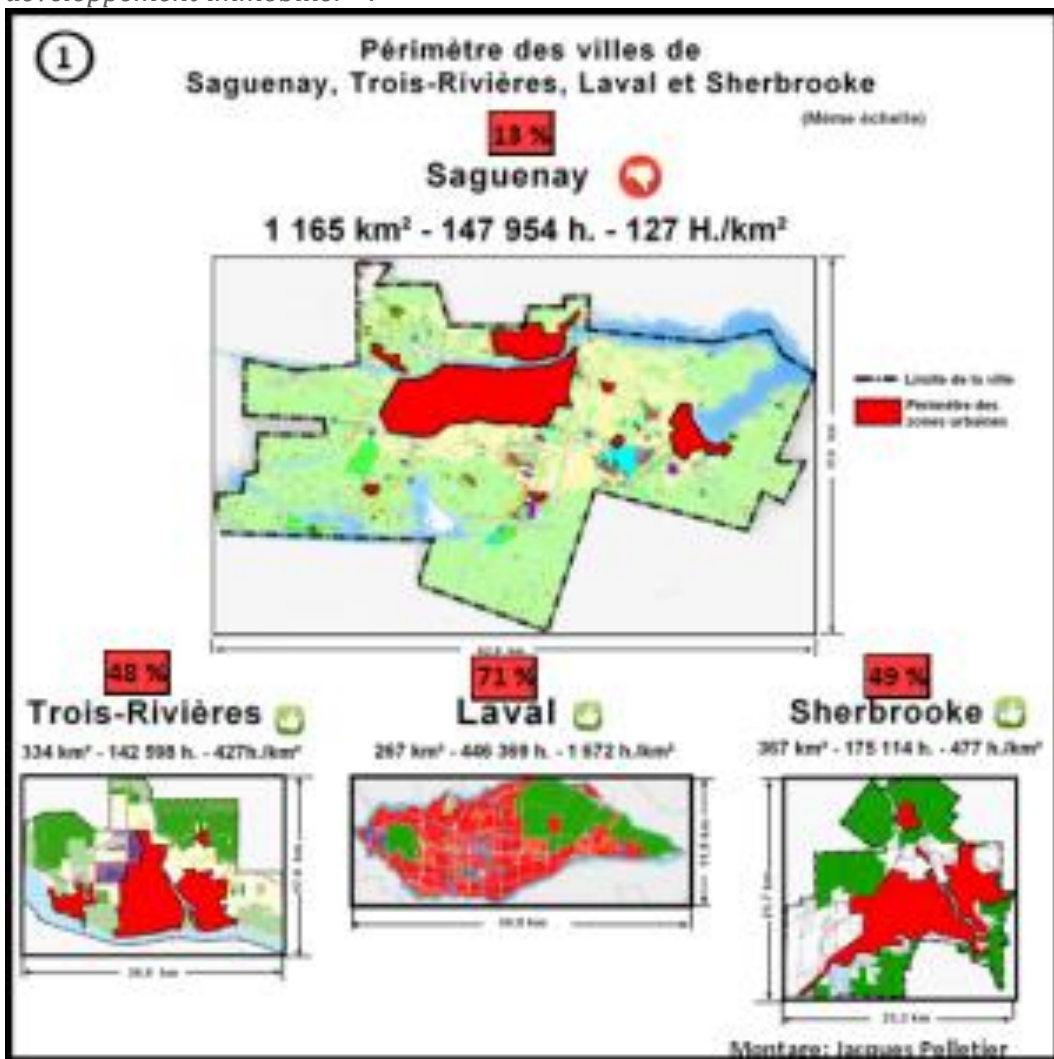
En France, une ville correspond à ce que l'INSEE[3] dénomme une unité urbaine. Celle-ci est identifiée à partir de deux critères : 1- la continuité du bâti, et 2- le nombre d'habitants. Ainsi, « une unité urbaine est définie comme une commune ou un ensemble de communes qui présente une zone de bâti continu – il ne doit pas exister de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions – comptant au moins 2 000 habitants ».





L'image qui ci-contre illustre très bien l'incongruité de la fusion.

Dans une étude récente[4] on constate que « dans la plupart des cas étudiés, les résultats montrent toutefois que les fusions municipales n'arrivent pas à générer les retombées attendues »...que « les fusions peuvent contribuer à réduire les dépenses administratives, mais qu'elles n'ont généralement aucun impact sur les dépenses totales »...que « la plupart des autres études échouent à montrer l'existence d'économies d'échelle ou des gains d'efficacité »...que « la plupart des études échouent également à montrer une variation dans la qualité des services offerts suite aux fusions »...que « plusieurs études suggèrent même que c'est la fragmentation, plutôt que les fusions, qui stimulerait la croissance économique (Stansel 2005; Grassmueck et Shields 2010). Sur le plan de la coordination des enjeux d'aménagement, Jepson Jr. (2008) ne trouve aucune relation significative entre les fusions et l'étalement urbain, la vitalité du centre-ville ou la densification du développement immobilier ».



Alors, que fait-on d'une ville dont seulement 13 % de son territoire est urbain (voir les zones rouges sur la carte). Cette ville ne rencontre aucun des critères que nous venons d'énumérer. Que fait-on d'une ville qui a cinq centres-villes? Où il existe des coupures de

plusieurs kilomètres si on ne tient pas compte des habitations éparses le long des rangs et qui a un territoire trois fois plus grand que celui de n'importe laquelle autre grande ville au Québec. Poser la question c'est y répondre : on défusionne ou on recherche, s'il en est, un autre regroupement urbain plus approprié.

Il est essentiel que la population réagisse et réclame une enquête à ce sujet. C'est inexact de déclarer qu'il est trop tard pour se remettre en selle. Des entreprises qui ont un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars remettent régulièrement en question leur modèle d'affaires.

### [Vous diriger vers le tableau 2](#)

Liens suggérés:

[Repartir à zéro! – Jacques Pelletier](#)

[Un exemple d'une fusion ratée : Ville de Saguenay – Jacques Pelletier](#)

[Adresse au conseil municipal: une ville dans un cul-de-sac – Jacques Pelletier %](#)

[La Ville de Saguenay sous tutelle: pour quelle raison? – Jacques Pelletier %](#)

[L'étalement urbain, un cancer qui ronge la ville de Saguenay – Jacques Pelletier](#)

<https://jacquespelletier.ca/chronique/promotion-saguenay-developpement-economique/>

Pour une consultation complète: [Tables des matières de mes publications – Jacques Pelletier](#)

Pour la suite, vous diriger vers le tableau 2

[1] Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Belin, 2013 (1e éd. 2003), p. 1078–1081.

[2] [Des définitions de la ville | Cairn.info](#) (Voir dernier paragraphe de cet article)

[3] [Accueil – Insee – Institut national de la statistique et des études économiques](#)

[4] [2020RP-13.pdf \(cirano.qc.ca\)](#), page 34

## Fusion 2002, tableau 2 – Une économie des plus anémiques.

6 novembre 2023 Jacques Pelletier

Si ce n'est déjà fait, veuillez [lire l'avant-propos](#).

② **Produit intérieur brut aux prix de base par région métropolitaine de recensement, RMR**

	2007	2020	%
	M\$	M\$	Augmentation
Gatineau	8 719 \$	13 926 \$	59,7%
Sherbrooke	6 148 \$	9 651 \$	57,0%
Québec	30 403 \$	46 591 \$	53,2%
Montréal	153 213 \$	232 146 \$	51,5%
Hors RMR, Québec	75 187 \$	102 244 \$	36,0%
Saguenay	5 477 \$	7 217 \$	31,8%
Trois-Rivières	5 332 \$	6 896 \$	29,3%
<b>Total</b>	<b>284 479 \$</b>	<b>418 670 \$</b>	<b>47,2%</b>

[Produit intérieur brut aux prix de base par région administrative et région métropolitaine de recensement, Québec \(quebec.ca\)](#)

Jacques Pelletier

Quoique nous ayons, entre autres, dans nos murs deux alumineries et demie (parcelles d'aluminerie à Arvida), une usine de silicium, une papetière et une usine de fabrication de câbles d'aluminium, nous constatons que l'accroissement de [notre PIB](#) (+31,8 %) est le moindre (sauf Trois-Rivières) parmi les RMR du Québec et même moindre que la moyenne de toutes les municipalités hors RMR du Québec. À ceci s'ajoute l'usine de Niobium puisque St-Honoré fait partie de [notre RMR](#). Il faut admettre que peu de projets d'augmentation de production se sont réalisés parmi ces entreprises, donc nécessairement il n'y a eu que peu de [valeurs ajoutées](#).

Puisque l'inflation de 2007 à 2020 vient en gruger 23 %, il n'en reste plus beaucoup comme accroissement réel.

Ne cherchons donc pas du côté de la production de richesses pour justifier d'avoir créé cette « nouvelle » ville. Vous me direz que les autres villes ont aussi un manque à gagner pour remplir leurs obligations. Vous avez raison. Mais ce qui démarque Saguenay c'est l'ampleur de l'écart, que dire l'abysse, qu'on observe entre elle et les villes similaires.

Ah oui, bien sûr, la Ville de Saguenay a investi des millions de dollars pour installer un quai d'escales pour les navires de croisières.

Nous verrons, [au tableau 3](#), si les résultats sont concluants.

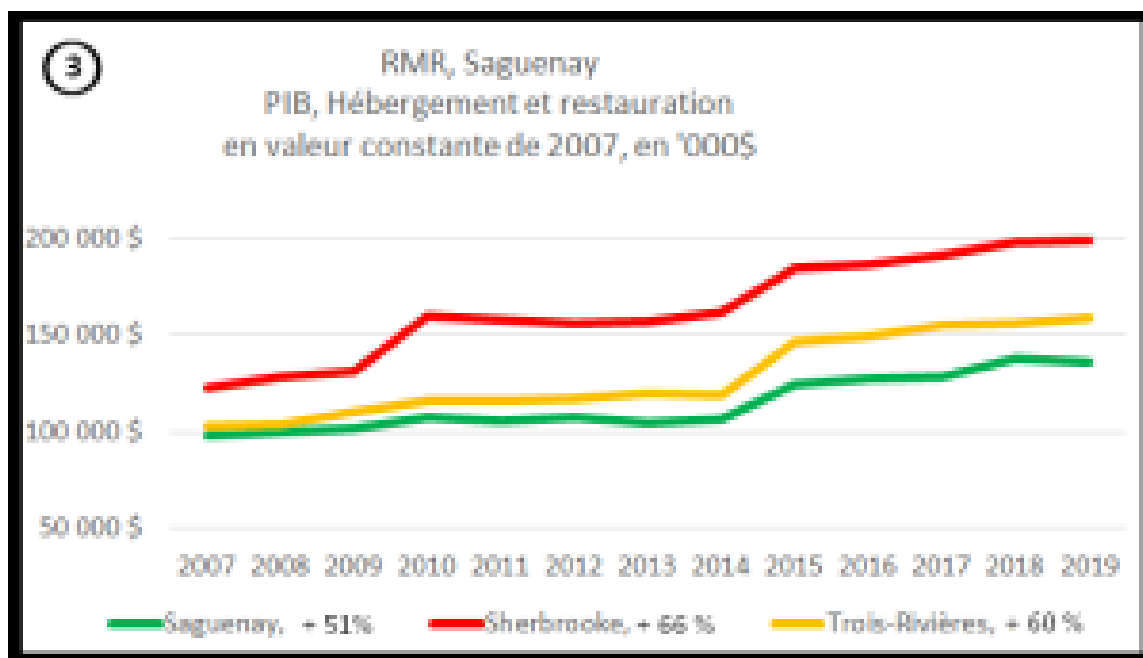
## Fusion 2002, tableau 3 – Le quai de croisières, retombées économiques anémiques

6 novembre 2023 Jacques Pelletier

Si ce n'est déjà fait, veuillez [lire l'avant-propos](#).

Tout le monde aime ces grands bâtiments que sont les navires de croisières qui arrivent chaque année avec ces dizaines de milliers de passagers qui ont pu admirer la beauté du Fjord avant leur arrivée à La baie. La Ville de Saguenay a dû investir plus de 32 M\$ provenant directement de ses contribuables et dépenser autour de 2 M\$ annuellement pour le marketing et son opération.

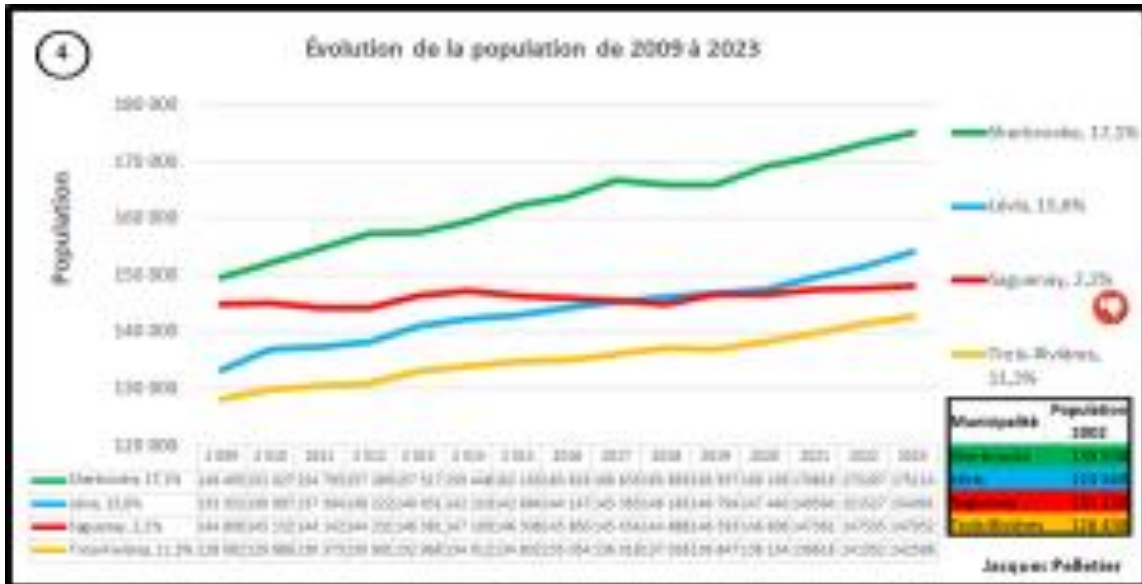
Quelles retombées économiques cet investissement et ces coûts d'opérations ont-ils engendrées? Pour répondre à cette question, c'est encore le PIB que nous avons abordé dans la partie 2 qui est le meilleur indice. Ce PIB se divise en plusieurs catégories dont celui de l'hébergement et de la restauration qui est considéré comme le poumon économique du secteur touristique. Pour la période de 2007 à 2019, 2020 et 2021 étant affectées par la covid, regardons le graphique ci-dessous.



Sans avoir eu besoin d'investir et de dépenser annuellement autant, l'accroissement, cette fois en valeur constante, est plus important à Trois-Rivières et à Sherbrooke qu'à Saguenay. Encore un secteur où le Haut-Saguenay perd du terrain. En outre, rien n'indique que ce sont les croisières qui sont la cause de cette augmentation du PIB dans ce secteur alors que d'autres activités de plein air ont le vent dans les voiles depuis quelques années.

# Fusion 2002, tableau 4 – La démographie : aucune synergie dans ce domaine

6 novembre 2023 Jacques Pelletier



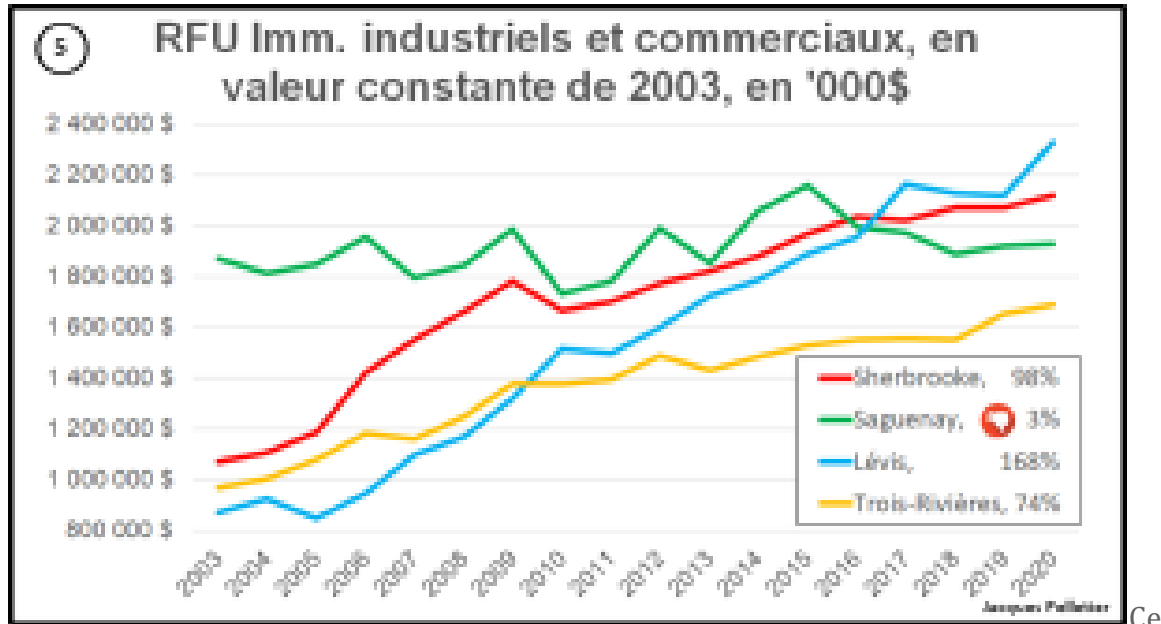
Pendant que les autres villes voient leur population augmenter de 11 % à 17 % depuis 2009, Saguenay affiche un maigre 2 %. Si on recule en 2002, (voir en mortaise) les statistiques sont encore pires soit une baisse de -2 % à Saguenay alors que Sherbrooke affiche une augmentation de 25 %, Lévis de 24 % et Trois-Rivières de 13 %.

Démographie - Variation de certaines municipalités						
Municipalité			%			%
	2002	2009	2009 /2002	2023	2023 /2009	2023 /2002
Saguenay	151 150	144 806	-4,2%	147 952	2,2%	-2,1%
Falardeau	2361	2618	10,9%	2957	12,9%	25,2%
Saint-Honoré	4 694	4861	3,6%	6612	36,0%	40,9%
Saint-Ambroise	3623	3548	-2,1%	4108	15,8%	13,4%
Aug. en nombre	161 828	155 833	-3,7%	161 629	3,7%	-0,1%

Les municipalités environnantes de Saguenay affichent aussi des résultats plus qu'intéressants soit de 41 % à Saint-Honoré, de 25 % à Falardeau et de 13 % à Saint-Ambroise. On peut croire qu'il y a eu transfert vers ces trois municipalités sans toutefois compenser une perte d'habitants pour le Haut-Saguenay. Dire que la fusion du territoire correspondant aux anciennes villes n'a pas donné les résultats escomptés est une lapalissade. La valeur des terrains et les taxes plus élevées ont été des facteurs déterminants. Donc, recherchons ailleurs une raison d'avoir opté pour la fusion.

## Fusion 2002, tableau 5 – La richesse foncière uniformisée, RFU

6 novembre 2023 Jacques Pelletier

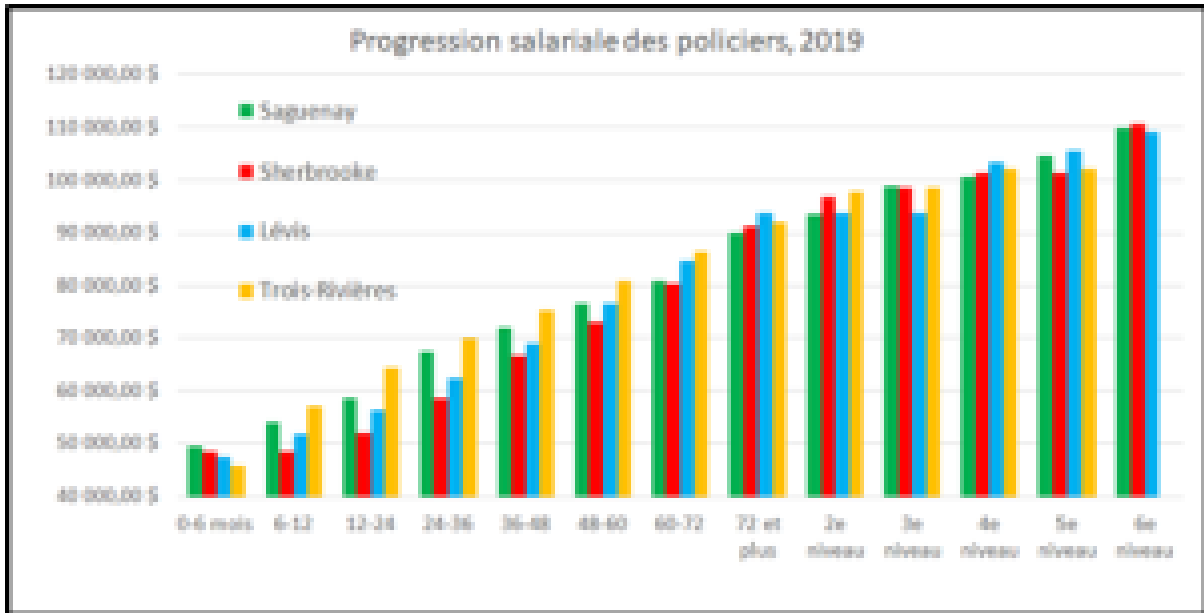


graphique vous présente l'évolution, depuis 2003, de la valeur de l'évaluation foncière des immeubles industriels et commerciaux (en terme technique, on parle de [richesse foncière](#) et plus spécifiquement de [richesse foncière uniformisée, RFU](#)). Il y a plusieurs autres catégories d'immeubles mais celle-ci est un excellent indice de développement économique puisque ces immeubles sont les principaux générateurs de nouveaux emplois. Résultats désolants, c'est le moins que l'on puisse dire. Saguenay affiche une augmentation de 3 % alors que Lévis voit sa RFU augmenter de 168 %, Sherbrooke de 98 % et Trois-Rivières de 74 %.

Qu'est-ce qui se passe dans cette ville? Fermeture et démolition d'usines, dépréciation accélérée des installations Rio Tinto compensées par très peu de nouveaux investissements comparativement aux autres villes. Où est la synergie tant espérée entre les nouveaux partenaires dont on fait mention lors de la fusion? Où peut-on trouver une vision cohérente qui est appuyée par des choix et des actions conséquentes? Encore ici, difficile de ne pas se questionner sur le type de regroupement privilégié en 2002. On s'est retrouvé avec la concentration du pouvoir entre quelques personnes dont la gouvernance fut très questionnable.

# Fusion 2002, tableau 6 – La rémunération, autre face sombre de la fusion

6 novembre 2023 Jacques Pelletier



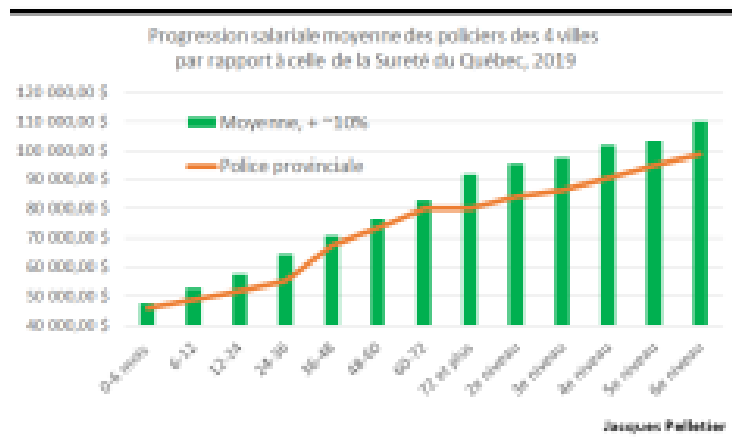
Je vous avais présenté, en décembre 2021, les tableaux comparatifs ci-haut et ci-contre (la dernière convention n'est pas encore disponible) de la rémunération des policiers après la signature de leur convention collective de 2019. Le constat était accablant : les effectifs étaient plus élevés qu'ailleurs, l'échelle salariale de Saguenay occupait le premier ou le deuxième rang dans neuf échelons sur treize. De plus, la rémunération moyenne des policiers municipaux était supérieure de l'ordre de 10 % à celle des policiers provinciaux. Le 5 septembre 2023 je vous ai présenté la nouvelle convention collective des cols bleus. On y constate que pour les emplois comparables les taux horaires sont de 2,5 % à 5 % plus élevés à Saguenay que dans les villes-

6

Analyse de la rémunération des policiers en 2019

	Saguenay	Sherbrooke	Lévis	Trois-Rivières
Effectifs, Pers-années	209	203	150	199
Mb Hrs rémunérées	473 840	423 359	336 402	412 957
Mb Hrs per effectif	2 263	2 088	2 158	2 072
Rémunération	21 987 589 \$	21 313 837 \$	16 737 409 \$	21 800 385 \$
Charges sociales	6 744 945 \$	6 509 170 \$	4 498 988 \$	5 399 304 \$
Total	28 732 534 \$	27 823 008 \$	21 236 397 \$	28 999 689 \$

Note: Pour fins de comparaison, les données figurant aux rapports financiers de 2019 ont été réajustées à une population uniforme de 149 042 habitants, soit la moyenne pour les quatre villes cibles.



Jacques Pelletier

cibles et de 25 % plus élevés que ceux qu'on retrouve dans l'entreprise privée. Les écarts sont similaires en ce qui concerne les vacances.

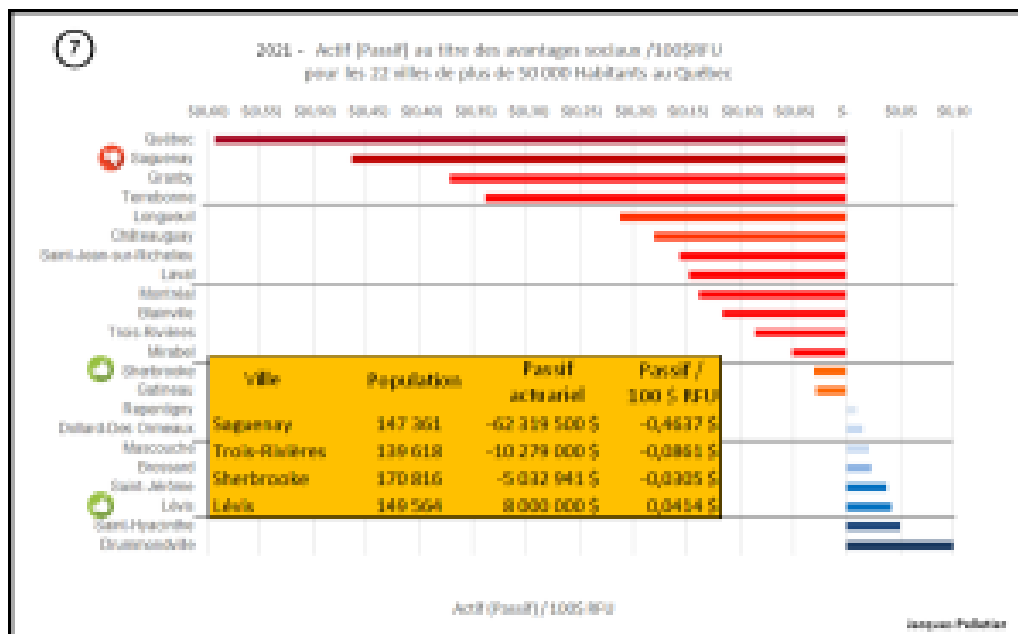
Il est évident que les élus qui ne sont pas propriétaires de la Ville ne peuvent avoir la motivation requise pour limiter les demandes salariales que ce soit avant ou après les fusions. Il était toutefois prévisible qu'avec les fusions les ajustements salariaux des différents corps policiers ou des cols bleus, entre autres, suivraient la loi du nivellement par le haut et que par conséquent, la rémunération totale serait évidemment encore plus élevée.



# Fusion 2002, tableau 7 – Le déficit actuariel – On emprunte pour le renflouer

6 novembre 2023 Jacques Pelletier

La crise financière mondiale de 2007-2008 a eu ses répercussions jusqu'au Saguenay. Depuis cette date, la Ville traîne un passif de 60 M\$ sur les avantages sociaux futurs concernant les régimes de retraite à prestations déterminées. Ceci est probablement la conséquence de placements trop risqués du moins si on compare ses performances à celles des autres villes au Québec. Par rapport aux villes-cibles (en mortaise) l'écart est énorme. Saguenay supporte un passif de 0,46 \$/100\$ de RFU, c'est 5 fois plus que Trois-Rivières (-0,09 \$), 15 fois plus que Sherbrooke (-0,03 \$) alors que Lévis enregistre un surplus de 0,04 \$/100 \$ de RFU. En 2008, Sherbrooke avait aussi subi une perte importante à ce chapitre de 40 M\$ mais leurs bons résultats financiers leur ont permis de renflouer ce déficit.



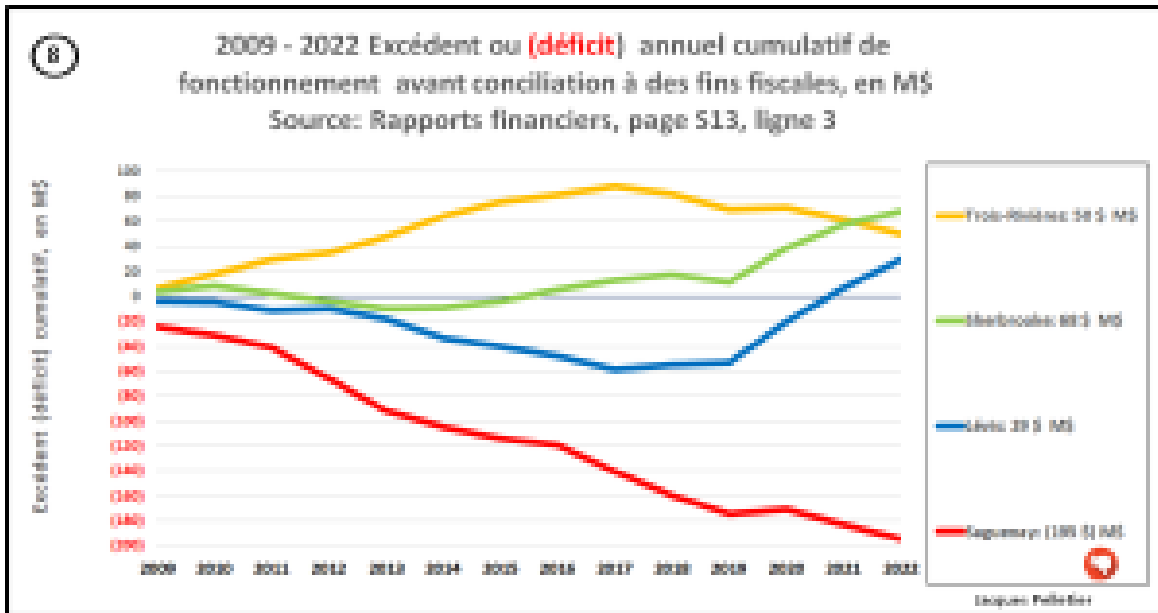
Est-ce que le peuple a été informé de cette situation catastrophique en 2008 et les années suivantes? Aucune mention de ce déficit actuariel dans le rapport annuel du maire.

Ceci démontre une fois de plus que la fusion a concentré les décisions dans les mains d'un nombre restreint de personnes augmentant ainsi les possibilités de dérapage si un processus très rigoureux de calcul du risque n'était pas suivi, ce qui s'est avéré.

## Fusion 2002, tableau 8 – La récurrence des déficits de fonctionnement

6 novembre 2023 Jacques Pelletier

Rien de surprenant à ce qu'une ville avec un territoire démesuré ne soit pas capable de boucler son budget. Et ce n'est pas le mirage créé par les ajustements à des fins fiscales qui change quoi que ce soit. On va se chercher des liquidités en empruntant et, boum, le tour de magie fait apparaître un surplus.

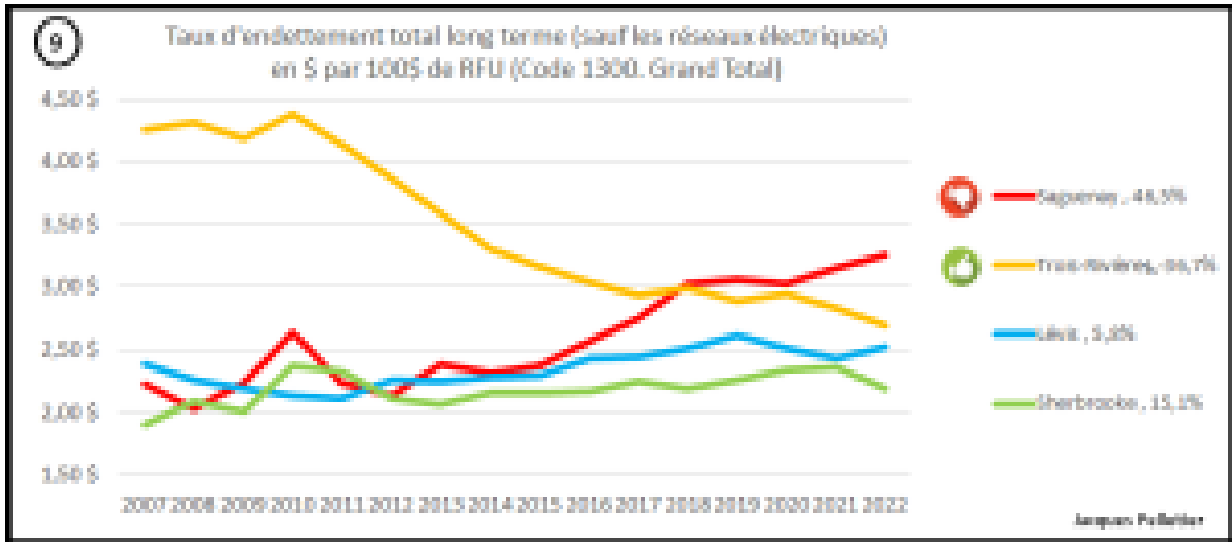


Toutes les villes au Québec présentent des rapports financiers qui sont élaborés selon les mêmes règles. Comment se fait-il que les trois villes-cibles ont un bilan positif à ce chapitre et n'ont pas besoin des ajustements à des fins fiscales pour dégager un surplus?

Il est clair que les revenus de cette ville sont insuffisants pour qu'elle puisse rencontrer ses obligations. Au moins, peut-on, une fois pour toute, se questionner? Quel manque de courage! La plupart des gens que je rencontre sont d'accord qu'on ne peut continuer à ce rythme mais on sent un défaitisme quant à la recherche de solutions pour y remédier.

# Fusion 2002, tableau 9 – Taux d'endettement, record absolu

6 novembre 2023 Jacques Pelletier



Une richesse foncière qui fait du sur place et ne rapporte pas de revenus additionnels, des déficits de fonctionnement à répétitions, des gels de taxes injustifiés, des dépenses d'investissements qui n'ont rien à faire avec les services aux citoyens, des fonds de pensions déficitaires, voilà autant d'éléments qui s'additionnent pour que Saguenay devienne la ville dont le taux d'endettement par 100 \$ de richesse foncière est le plus élevé parmi les villes-cibles au Québec. Pendant que Trois-Rivières réduit son taux de 36,7 %, que Sherbrooke et Lévis limitent leur augmentation à 15 % et 6 % respectivement, Saguenay pète la ballonne à 46,5 % et cela, en 15 ans seulement. On nous prédit de nouveaux emprunts de plusieurs centaines de millions de dollars. Vous y comprenez quelque chose? Il est temps de changer le modèle d'affaires.

## **Rétrospective des événements qui ont mené à la création de la Ville de Saguenay**

### **Avril 1998 - Création de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales**

Le gouvernement avait pour but principal d'établir les bases d'un nouveau pacte fiscal avec le monde municipal.

### **Avril 1999 - Rapport de la commission, connu sous le nom de Rapport Bédard, comporte 108 recommandations dont la # 73. En voici un extrait:**

« Que le gouvernement fasse obligation aux municipalités...de choisir, à l'intérieur d'un délai de 1 an..., entre les deux options suivantes:

- 1- le maintien du découpage actuel des municipalités locales, assorti d'un transfert majeur de responsabilités à l'instance supra-municipale dont le territoire inclut l'agglomération ;
- 2- le regroupement en une seule municipalité des municipalités locales de l'agglomération ou du centre urbanisé de celle-ci...» soit la fusion.

Les regroupements devenaient donc un des moyens et non pas le seul pour rétablir l'équilibre fiscal des municipalités.

### **Les réactions au rapport Bédard**

Comment les interpelés ont-ils réagi à ce rapport? C'est à partir des articles parus dans Le Quotidien et le Progrès du Saguenay qu'ont été relevés les événements qui vont suivre. En voici quelques extraits parmi les quelques 400 articles consultés. Le but n'est pas de débattre du bien-fondé de leurs arguments mais de démontrer l'accord ou le désaccord entre les parties.

Dès le 22 avril soit 2 jours après la publication du rapport, le maire de Chicoutimi, Jean Tremblay, ne tarde pas à réagir. Il voit d'un très bon œil une fusion avec la ville de Jonquière et il publiera un document de 34 pages soulignant les avantages d'une fusion tout en démonisant l'option d'une instance supra-municipale.

Ayant pris le temps de prendre connaissance des 453 pages du rapport et de consulter, avant de faire une déclaration, les maires des villes voisines se manifestent le 8 juillet:

« La Baie contre-attaque » En effet « les maires du Bas-Saguenay-Sud proposent une autre option soit création de la Cité du Fjord regroupant leurs municipalités, ne voulant pas « devenir une entité non significative sur le nouvel échiquier régional ».

Le même jour le maire de Jonquière, Marcel Martel réplique. « Sa population n'est pas plus intéressée à se fusionner que La Baie, et il en prend pour témoin un récent sondage de Progrès-Dimanche, où une large majorité de Jonquiérois ont rejeté tout projet en ce sens.

10 jours plus tard, soit le 18 juillet 1999, Daniel Giguère adversaire pressenti du maire Martel pour les prochaines élections, croit au concept de communauté urbaine.

Pendant ce temps le maire Tremblay poursuit ses démarches politiques et ses campagnes publicitaires en faveur de la fusion.

Ne parvenant pas à rallier les deux autres municipalités on apprend, le 17 février 2000, qu'il « met sur la glace son projet » de fusion.

Dix mois ont donc passé sans que les concernés ne puissent s'enligner vers une solution commune.

Et le débat a été lancé avant même que la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, n'ait publié son Livre blanc.

### **25 avril 2000 - Livre blanc sur la réorganisation**

« Le statu quo n'est plus acceptable. Il faut s'engager dans la voie du renforcement des pôles urbains sur tout le territoire du Québec ». « Bien sûr, la manière d'y arriver devra différer selon les réalités du terrain. Il ne peut y avoir de mur à mur. »

« La poursuite de l'étalement urbain est particulièrement inopportune et il devient hautement souhaitable que le développement de ces agglomérations soit consolidé autour des équipements, des services et des centres-villes existants. »

Donc, le Livre blanc n'apporte rien au débat puisqu'il ne fournit rien de concret officiellement à propos du type de regroupement à privilégier. On ne voit pas encore poindre les véritables intentions de la ministre quant au type de regroupement à retenir. Ce qui permet à chacun d'interpréter le Livre blanc à sa façon conscient qu'il n'apporte pas encore de solution.

Toutefois Mme Harel déclare qu'elle ne veut pas imposer du mur à mur et qu'elle veut juguler l'étalement urbain. À SUIVRE.

### **Les réactions au Livre Blanc**

Chicoutimi commande une étude à des comptables et fiscalistes qui optent pour Ville Saguenay (sic) et ce sans compromis.

Le maire Giguère reste sur ses positions et publie une étude qui s'articule autour de cinq pôles: trois pôles urbains (Jonquière, Chicoutimi et La Baie) et deux pôles ruraux (un dans le secteur de St-Ambroise et l'autre dans le Bas-Saguenay).

Le maire de La Baie, Réjean Simard, continue à défendre sa thèse des trois pôles autour de La Baie, Chicoutimi et Jonquière et la mise en commun de ressources.

Le 13 septembre on apprend que la ministre Harel, vu l'opposition autour de cette réforme, nommera incessamment un mandataire pour étudier l'épineux dossier de la réorganisation municipale au Saguenay.

Dans son rapport, quelles seront les recommandations de Me Bergeron et saura-t-il tenir compte de leurs opinions?

### **27 septembre 2000 - Nomination de Me Pierre Bergeron**

Son mandat : « Examiner certaines questions relatives à la réorganisation municipale au Saguenay et plus particulièrement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay ». Il devra remettre son rapport le 1er février 2001.

Mandat officiel, en somme, très large et très vague

### **30 janvier 2001 - Publication du rapport du mandataire, sur la réorganisation municipale au Saguenay**

Extraits:

« Une seule ville au Saguenay...

« Nous proposons la création d'une grande ville résultant de la fusion des villes de Jonquière, Chicoutimi, Laterrière et La Baie ainsi que des municipalités de Shipshaw, de Lac-Kénogami et de la partie sud de Canton Tremblay. »

Me Bergeron analyse sommairement les autres scénarios proposés par La Baie et Jonquière mais les réfute un après l'autre. Il prétend s'être appuyé sur des principes qu'il énonce dans son rapport mais à première vue ce sont des principes de son cru. En voici des exemples:

- 1- *Le renforcement des pôles urbains favorise le développement économique.* L'avenir prouvera le contraire.
- 2- *L'unité dans la cohésion des efforts et la solidarité dans l'action peuvent conduire à une véritable réussite.* Ceci est vrai quelle que soit l'organisation.
- 3- *L'imputabilité de confier l'administration des budgets à des élus qui ont à rendre compte directement à leurs électeurs.* Ceci est vrai quelle que soit l'organisation.
- 4- *L'appartenance à son milieu. Il faut conserver une certaine continuité avec le passé sans toutefois s'y incruster d'une façon immobile et irrémédiable.* Le nouveau conseil a tout fait pour faire disparaître le passé. Ne reste plus que les arrondissements.
- 5- *Les structures d'un centre urbain ne peuvent être les mêmes que celles d'une municipalité rurale.* Pourquoi avoir fusionner 4 villages?
- 6- *Les ententes intermunicipales, la délégation à des niveaux supralocaux ne peuvent devenir le fondement de l'administration municipale.* Dans ce dernier énoncé il a donc décidé de mettre de côté les autres types de regroupements. Belle façon d'arriver à sa réponse. Un rapport rédigé de telle façon que la seule solution c'est la fusion, donc une fusion programmée.

## **Les réactions au rapport Bergeron**

20 février 2001 - La Ville de Jonquière distribue un dépliant aux 70 000 foyers de Saguenay.

Le maire y parle de l'instinct de nos bâtisseurs ajoutant qu'il refuse de se résigner et de "s'aplatir devant le rouleau compresseur de ville Saguenay". Cette méga fusion, selon lui, "menace de réduire en miettes plus de 150 ans d'histoire".

24 février 2001 – Sondage UniMarketing, contre le projet de fusion:

Chicoutimi: 39,6 %, Jonquière: 57,8 %, La Baie: 66,8 %

28 février 2001 – Le maire Gérard-Raymond Morin est en total désaccord et fait observer que quelques jours à peine après le dépôt du rapport du mandataire Pierre Bergeron, Mme Harel et M. Lucien Bouchard ont "passé à ultra grande vitesse le rouleau compresseur sur la région du Saguenay." ...et a imposé "du mur à mur et rien d'autre que du mur à mur »

28 février 2001 - Tremblay aimerait plus d'enthousiasme

Jean Tremblay affirme être prêt à respecter la majorité baieriveraine qui rejette le projet d'une grande ville au Saguenay. Ah oui?

## **7 mars 2001 - Comité de conciliation**

Devant la tournure du débat, la ministre force la fusion, en formant un Comité de conciliation et en publiant un décret qui l'autorisait à exiger une telle demande commune de regroupement en vue de constituer une nouvelle ville au Saguenay.

23 avril 2001 : le comité présente son rapport en précisant certaines modalités du rapport du mandataire et avoue qu'il lui est impossible d'obtenir une demande commune de regroupement de la part des municipalités concernées.

Devant une impasse, encore une fois, le comité de conciliation recommande à la ministre de confier à un comité de transition la mise en place de la grande Ville de Saguenay.

## **Les réactions au rapport du comité de conciliation**

Avril 2001- La Baie et Laterrière réclament une injonction mais le 7 avril elles y renoncent lorsque la ministre accepte de retarder l'adoption du décret.

3 mai 2001 – Jonquière accepte la proposition du comité ayant réussi à grappiller quelques avantages tels que la sauvegarde des avantages reliés au réseau d'électricité, la structure pour le développement économique, la mise en place d'arrondissements et le partage équitable de la dette.

« Les maires de Lac-Kénogami et de Canton-Tremblay, sont d'avis que les conciliateurs ont livré ce qui a été dit lors des rencontres. »

4 mai 2001 - « Le maire le plus acquis à une fusion municipale au Saguenay, Jean Tremblay, trouve maintenant que le projet dérive vers la dépense ». En effet, le comité de transition ne lui plaît pas du tout.

4 mai 2001 - Laterrière et La Baie réactive la demande d'injonction.

### **27 juin 2001 Décret 841-2001**

Le coup d'état se concrétise le 27 juin 2001 par la publication du décret 841-2001 concernant le regroupement des 7 municipalités. C'est donc, à peu de chose près, le scénario retenu par Me Bergeron qui s'est concrétisé.

Tel que recommandé par le comité de conciliation, un comité de transition est formé qui a pour mission de participer, ... à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter...la transition entre les administrations existantes et la ville.

Il est bon de souligner qu'avec le décret de la ministre Harel tout maire qui ne voulait pas collaborer était mis de côté et le comité de transition avait le pouvoir de s'adresser directement aux fonctionnaires pour réaliser la fusion.

29 juin 2001 - Pour ne pas pénaliser les contribuables, Québec accorde une aide de 49,1 millions\$ sur une période de cinq ans pour financer les coûts inhérents à la fusion.

### **Dernières étapes**

Le 25 novembre 2001 des élections municipales sont tenues : Jean Tremblay (57%) défait Daniel Giguère (43%) à la mairie; 67,6 % des électeurs inscrits ont voté.

Le 16 décembre 2001, les élus sont assermentés.

Le 11 janvier, ils tiennent une première séance de travail

Le 18 février 2002, c'est le début de la nouvelle ville

Le 22 mars 2002 - Rapport final du Comité de transition de la Ville de Saguenay

Le 14 avril 2022 – Consultation sur le nom: Saguenay l'emporte à 52,5% avec une participation de 56,7 %

Voilà l'essentiel des événements survenus au cours du processus pour la fusion de 7 municipalités du Haut-Saguenay.

### **Quoi conclure de ce regroupement?**

Rapport Bédard:

Les élus du Haut-Saguenay ont déclenché la polémique dès la sortie de ce rapport en prenant à la lettre le libellé des deux propositions qu'il recommandait soit la fusion ou des municipalités qui demeurent autonomes mais chapeauté par une instance supra-municipale avec pratiquement la majeure partie des responsabilités.

Livre blanc de Harel:

« *Renforcement des pôles sans une solution mur-à-mur qui ne tient pas compte de la réalité sur le terrain.* » La réalité: du mur-à-mur



« *On visait à juguler l'étalement urbain* ». La réalité: c'est pire qu'avant avec un territoire 3 à 4 fois trop grand pour la population qui y habite.

Le mandataire, Me Bergeron

« *Structure pour les centres urbains ne peuvent être les mêmes que pour les secteurs agricoles* » Réalité: quatre villages ont été fusionnés avec trois villes.

« *Appartenance à son milieu, équilibre entre le passé et l'avenir* ». Réalité: C'est une rupture à peu près complète. Il n'y a que les arrondissements avec des pouvoirs très limités qui nous distinguent un peu.

Le comité de conciliation

Il n'a fait que renforcer l'opposition à la fusion à tel point que le gouvernement a dû former un comité de transition pour la mise en œuvre de la fusion.

## **Conclusion**

Alors, pour la ville issue des fusions dans le haut-Saguenay, peut-on constater :

- que le fardeau fiscal a été mieux réparti? Peut-être, mais les services le sont-ils ou le sont-ils trop? Par exemple, le service de transport en commun qui n'est pas adapté à l'achalandage. Et si ce n'est pas déjà fait, ce peut-il que ce soit parce qu'on est devant la quadrature du cercle?
- que la concurrence intermunicipale a été réduite? Non. Les centres-villes sont aussi nombreux, le tirailage pour la localisation de services municipaux ou provinciaux se poursuit. Ti-Jean dit oui, Ti-Paul dit non comme dans le cas de la revitalisation de la zone ferroviaire à Chicoutimi. La représentativité électorale n'est toujours pas réglée. Les partis politiques municipaux semblent incapables d'intervenir sur des sujets aussi sensibles sans crainte d'une rupture dans leur électorat. Et ce n'est pas en faisant disparaître les arrondissements qu'on règlera le problème. Le sentiment identitaire restera présent.
- qu'il y a une plus grande synergie? Non. La multiplication des bureaux de tourisme en est un exemple. Des millions de dollars dépensés dans Promotion Saguenay pour des résultats plus que mitigés. Dites-moi quelle synergie retrouve-t-on entre la Ville et les différents intervenants de développement que sont les universités, les cégeps, les manufacturiers, les autres municipalités et paliers gouvernementaux? Sans compter que les grandes orientations de développement pour une région sont déterminées par Québec et Ottawa avec le concours du capital financier. C'était vrai en 1900 et ça l'est encore.

Les villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie étaient des villes matures avec tous les services à la mesure de leurs besoins. Des villes aménagées selon leur désir et des services proportionnels aux budgets qu'ils se donnaient. En somme des villes autonomes et qui de toute évidence voulaient le rester sauf Jean Tremblay avec la bénédiction du gouvernement du Québec.

À ces questions peut-on ajouter celles qui répondent aux énoncés de Me Bergeron? Peut-on affirmer:

- Qu'il y a plus de développement économique? Non. Depuis 2002, la plupart des investissements majeurs (sauf les barrages sur la rivière Chicoutimi) n'ont guère amélioré les services à la population et n'ont pas accru la richesse collective. Comme on a pu le constater, les experts considèrent même qu'une saine compétition entre les villes d'une même région peut être plus avantageux pour le développement économique. Alors, pourquoi se fusionner?
- Que l'étalement urbain a été jugulé? Non c'est pire qu'avant. Les « développeurs de quartiers » s'en donnent à cœur joie. Les élus veulent à tout prix occuper tout le territoire. Le schéma d'aménagement deux fois « révisé » n'est encore qu'une trite copie du schéma précédant la fusion?
- Que la confiance et la collaboration entre les secteurs se sont améliorées? Non. Et je parle autant au niveau de la population que des élus.
- Que les dépenses administratives sont moins élevées: pas du tout. De plus, pour sauver de l'argent on a diminué le nombre de conseillers municipaux. Les conséquences: moins de participation citoyenne aux affaires municipales, éloignement entre les élus et leurs électeurs. La rémunération des élus est une goutte d'eau dans le budget d'une ville de quelque importance.
- Qu'elle est en mesure de remplir ses obligations? Vous avez constaté que la situation est très précaire.
- Que nous avons choisi le bon type de regroupement? Nous veillerons à répondre une fois pour toute à cette question.

Bien que les tenants de la fusion aient souligné l'importance de conserver notre identité, il est incontestable qu'ils l'ont radiée de leur vocabulaire. Toute la propagande a été axée à démoniser un regroupement à deux paliers. Il était connu que le maire de Chicoutimi d'alors était allergique à partager son pouvoir avec les autres. On a donc mis tous nos œufs dans le même panier et cela s'est avéré la pire des solutions.

On ne peut que constater l'ampleur du problème à la lumière de ce qui s'est passé lors de la fusion et à la lumière des résultats sociaux économiques plus que désastreux depuis cette date. Le moins que l'on puisse faire c'est, en tout premier lieu, d'admettre qu'il y a un problème auquel il faut apporter une solution.

En somme, les effets bénéfiques des fusions sont des mirages, d'autant plus celles de Saguenay, ville atypique par excellence. Tout compte fait, le choix politique du type de regroupement municipal aurait dû reposer, avant tout, sur des considérations sociales et non sur des justifications comptables.

## Les fusions municipales, qu'en disent les experts?

### Déclarations de la mairesse

Le JDQ, 17 février 2022

« La mairesse de Saguenay, Julie Dufour, souligne un constat d'échec après 20 ans, »

Le réveil, lundi le 4 septembre 2023

« Il y a quelque chose qui nous unit, mais il y a une frustration qui reste de cette fusion, surtout un sentiment d'iniquité et je l'ai déjà dit, c'est une fusion ratée. »

### Cirano:

« Les résultats montrent que les fusions municipales n'arrivent pas à générer les retombées attendues », 2020

- Il n'y a aucune relation significative entre les fusions et l'étalement urbain, la vitalité du centre-ville ou la densification du développement immobilier
- Il y a peu de gains d'efficacité
- Les fusions peuvent contribuer à réduire les dépenses administratives mais elles n'ont généralement aucun impact sur les dépenses totales
- Il n'y a aucune variation significative dans la qualité des services offerts
- Le lien entre les fusions et le développement économique n'est pas démontré.
- Plusieurs études suggèrent même que c'est la fragmentation, plutôt que les fusions, qui stimulerait la croissance économique

### Autres études :

## Les fusions municipales, qu'en disent les experts?

### Déclarations de la mairesse

Le JDQ, 17 février 2022 - « La mairesse de Saguenay, Julie Dufour, souligne un constat d'échec après 20 ans, »

Le réveil, lundi le 4 septembre 2023 - « Il y a quelque chose qui nous unit, mais il y a une frustration qui reste de cette fusion, surtout un sentiment d'iniquité et je l'ai déjà dit, c'est une fusion ratée. »

### **Cirano<sup>1</sup> - Les fusions institutionnelles, Fondements théoriques, enjeux et défis de mise en œuvre.**

Voici un aperçu des conclusions de ce groupe de recherche :

« Les résultats montrent que les fusions municipales n'arrivent pas à générer les retombées attendues », 2020

- Il n'y a aucune relation significative entre les fusions et l'étalement urbain, la vitalité du centre-ville ou la densification du développement immobilier
- Il y a peu de gains d'efficacité
- Les fusions peuvent contribuer à réduire les dépenses administratives mais elles n'ont généralement aucun impact sur les dépenses totales
- Il n'y a aucune variation significative dans la qualité des services offerts
- Le lien entre les fusions et le développement économique n'est pas démontré.
- Plusieurs études suggèrent même que c'est la fragmentation, plutôt que les fusions, qui stimulerait la croissance économique.

---

<sup>1</sup> Les fusions institutionnelles, Fondements théoriques, enjeux et défis de mise en œuvre, JEAN-PHILIPPE MELOCHE, MICHEL MAGNAN, MARIE-SOLEIL TREMBLAY, 2020RP-13, 69 pages. Les chercheurs et Fellows du CIRANO sont tous des professeurs d'université et le CIRANO permet d'augmenter la visibilité de leurs expertises et de leurs travaux de recherche. Presque toutes les universités du Québec sont partenaires du CIRANO, ce qui en fait un lieu unique pour accéder à de l'expertise de pointe, mais aussi pour susciter des collaborations entre des chercheurs de plusieurs universités.

**Autres études :**

La Presse, Pierre-André Normandin, 17 janvier 2014  
citant une étude ontarienne sur les regroupements municipaux

*« Les fusions municipales menées au Canada...  
n'ont pas entraîné d'économies d'échelle. »*

Bob Bratina, maire de Hamilton

*« Les tensions n'ont jamais disparu. Si, après 13 ans, des gens  
sont encore assez fâchés pour faire ça, qu'est-ce qu'on fait?  
La solution se trouve quelque part entre ne rien faire et faire des défusions.  
Je n'écarte pas l'idée qu'un jour, on en vienne aux défusions. »*

Robert Gagné, directeur du Centre sur la productivité et la prospérité aux HEC.

*« Les études sur l'efficacité des fusions au Québec vont  
dans le même sens que l'étude ontarienne. »*